

**Georges Affaki****Avocat à la Cour****10, avenue Hoche, 75008 Paris****T. +33 1 55 73 74 78, georges.affaki@affaki.fr****www.affaki.fr**

Georges Affaki est Professeur des universités associé et Avocat à la Cour. Il préside la Commission bancaire d'ICC France ainsi que le Comité juridique de la Commission bancaire d'ICC qu'il a fondé et siège au Conseil de l'Institut de l'ICC.

Il est membre de la Cour Internationale d'Arbitrage de l'ICC, arbitre et conciliateur désigné sur les Listes du CIRDI, arbitre agréé auprès de l'Institut des arbitres au Royaume-Uni et nommé sur les listes des principales institutions d'arbitrage commercial et d'investissement en Europe, en Asie, au Moyen-Orient, en Océanie et en Amérique. Il est cité par *Chambers* parmi les arbitres les plus demandés en France et par *Euromoney* parmi les experts mondiaux de l'arbitrage commercial.

Il intervient également comme avocat ou expert dans des procédures d'arbitrage ou de contentieux portant sur les opérations financières, le commerce international et le droit comparé des pays arabes. Il conseille régulièrement des institutions financières et des entreprises en investissements, conformité et gestion de crises. Il a dirigé ou participé à des réformes législatives dans des pays émergents sur le droit des contrats, des sûretés, du crédit et de l'arbitrage.

Il est trilingue anglais, arabe et français.

Georges Affaki a présidé le Groupe sur l'arbitrage bancaire et financier du Comité français de l'arbitrage (rapport publié en mai 2014). Il a également co-présidé le Groupe sur les institutions financières et l'arbitrage international de la Commission de l'arbitrage de l'ICC (rapport publié en novembre 2016). Il a été le rapporteur pour la résolution n° 3/2012 de l'Association de droit international sur la compétence juridictionnelle sur les succursales de banques à l'étranger, et a présidé le Groupe de Paris Europlace sur le droit applicable et les conflits de juridictions dans la finance islamique.

Pendant sa carrière, il a occupé de nombreux postes à responsabilité au sein de l'ICC, dont Vice-Président de la Commission bancaire (2001-2012), ainsi que fondateur et Président du Groupe Garanties (actuellement Président d'honneur), et du groupe de révision des règles uniformes relatives aux garanties sur demande (URDG 758). Il a également présidé le groupe sur le règlement des litiges bancaires par expertise (DOCDEX), règles adoptées en 2014.

Il est Gouverneur de la Fondation UNIDROIT.

Il est l'auteur de nombreux ouvrages, articles, chroniques et notes de jurisprudence sur l'arbitrage international, les conflits de lois et de juridictions, le droit et la réglementation bancaire, les embargos, la finance islamique et la faillite internationale.

Georges Affaki est engagé dans plusieurs missions caritatives et projets humanitaires.